

PREFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 9 avril 2021 portant autorisation, à titre dérogatoire, de la destruction, l'altération, ou la dégradation de site de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dans le cadre de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de la Chapelle-aux-Choux, a été organisée du 7 février 2022 au 28 février 2022 inclus par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0028 du 1^{er} février 2022.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.